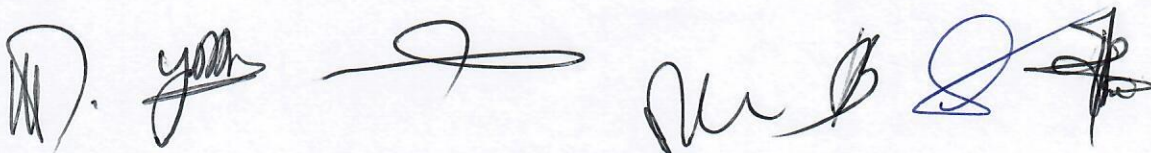


Communiqué

1. Du 3 au 6 mai 2021, les experts du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda, de la République Unie de Tanzanie ont tenu un atelier à Goma, en RDC, pour lancer et opérationnaliser le Groupe de contact et de coordination (GCC). Cet atelier faisait suite à la décision de la troisième réunion des Chefs des services de renseignement et de sécurité qui a eu lieu le 3 février 2020 à Nairobi, au Kenya, et à son approbation ultérieure par les Chefs d'État lors du 8^e Sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) du 20 novembre 2020.
2. L'atelier a bénéficié de l'appui du Mécanisme national de suivi (MNS) de la RDC et des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région (Accord-cadre), à savoir les Nations unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les représentants de l'Angola, de la République centrafricaine, du Kenya, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) de la CIRGL ainsi que de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), le commandant sortant du MCVE, le représentant de la GIZ et des membres de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes étaient également présents.
3. Au cours de la réunion, les participants ont réitéré la nécessité d'une approche globale pour éradiquer les forces négatives opérant dans l'est de la RDC et dans la région, ainsi que l'impératif de complémentarité entre les efforts militaires et les mesures non militaires.
4. Les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action pour les deux prochaines années qui identifie les domaines d'intervention suivants : i) Encourager les forces négatives identifiées à adhérer pacifiquement aux processus de désarmement et de rapatriement volontaires sans condition politique ; ii) entreprendre des initiatives en vue de couper leurs sources d'approvisionnement aux niveaux local, national et régional, ainsi que la prévention du recrutement et la circulation illégale des armes légères et de petit calibre ; iii) améliorer les programmes de DDR par le renforcement des mécanismes existants et l'amélioration de la coordination entre les commissions nationales au niveau régional ; iv) identifier les actions visant à traiter les causes profondes de l'activisme des forces négatives.
5. Les participants ont également convenu que le Plan d'action serait mis en œuvre conformément à leurs engagements au titre de l'Accord-cadre, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'en synergie et en complémentarité avec les mécanismes existants.
6. Les États membres ont sollicité l'appui des garants de l'Accord-cadre à la cellule opérationnelle qui sera mise en place et sera composée d'experts nationaux chargés d'assurer la coordination quotidienne de la mise en œuvre des mesures non militaires.



7. Les États membres ont convenu de tenir des réunions biannuelles du Groupe de contact et de coordination en présentiel, qui seraient complétées par des réunions virtuelles en fonction des sujets à traiter.

8. Enfin, il a été convenu que les résultats de l'atelier seraient présentés pour approbation aux Chefs des services de renseignement et de sécurité et aux garants de l'Accord-cadre lors de leur quatrième réunion prévue à Bujumbura en juin 2021.

9. Les participants ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'accueil chaleureux et les dispositions prises pour faciliter l'organisation de l'atelier qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures liées à la COVID-19.

Fait à Goma le 6 mai 2021

